

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTRÉAL

SOMMAIRE

I Au prône, offices de l'église, titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Correspondance romaine. — IV La guerre dans les Balkans et ses causes. — V Un échec du congrès de Vienne. — VI Union Saint-Jean. — VII Société d'une messe — VIII L'Ordo pour 1913.

AU PRONE

Le dimanche, 1 décembre

On annonce :

Les fêtes de saint François-Xavier et de l'Immaculée-Conception;

Le premier vendredi du mois.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 1 décembre

Messe du I dim. de l'Avent, **semi-double** (privilegié contre les offices de Ie cl.); 2e or. *Deus qui*, 3e *Ecclesiae*; préf. de la Trinité. — Vêpres du dim. **semi-double**; mém. de sainte Bibiane.

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 8 décembre

Comme la solennité de ce jour est privilégiée contre toute autre messe, à l'instar de la fête elle-même, (Rubr. génér. du brev., titre X, m. 1; du missel, titre VI), on ne peut, en ce jour, lui préférer la messe d'aucun titulaire (Décret génér. du 2 déc. 1896, VI, n. 3754). C'est pourquoi la solennité des titulaires qui tombent entre le 2 et le 8 sont remis, cette année, au 15 décembre. J. S.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Dimanche, 1 décembre.	—	Cathédrale.
Mardi, 3	"	— Couvent des Soeurs de l'Immaculée-Conception.
Jeudi, 5	"	— Eglise du Gésu, rue Bleury.
Samedi, 7	"	— Lachine.

CORRESPONDANCE ROMAINE

SAINT Philippe de Néri est très populaire à Rome, car ce saint était vraiment le type le plus accompli de la sainteté adaptée au milieu spécial de la société d'alors. Son influence sur les recherches archéologiques est incontestable. Il a créé le courant d'études et de prières qui portait les jeunes gens à étudier les premiers monuments de notre foi ensevelis dans les catacombes. Il rendit populaire l'ancienne dévotion du pèlerinage des sept églises, et par son ton de sainte jovialité, ses réparties toujours fines, jamais méchantes, son ardente charité pour tous ses frères, le zèle apostolique qu'il déployait en tout, il a créé un type de saint sur lequel la légende a voulu aussi jeter son gracieux manteau, brodant les faits authentiques, en inventant d'autres, mais qui étaient complètement d'accord avec ce que l'on savait du saint. Un saint abbé, Hilarion, disait ne s'être jamais lavé de sa vie parce qu'il était inutile de chercher la vermine dans un cilice. Saint Philippe nous offre l'exemple contraire et était toujours d'une propreté irréprochable. On lui attribue ce mot : que la propreté est une demi vertu ; s'il ne l'a pas dit, il l'a mis au moins en pratique. C'est à lui encore qu'on prête ce mot tout à fait de mise à Rome : " Une voiture est partout un objet de luxe, sauf à Rome. "

— Un des faits qui l'ont rendu le plus populaire est la fameuse résurrection d'un enfant qui eut lieu au palais Massimo. Pour en perpétuer le souvenir, tous les ans, au jour anniversaire (14 mars), le duc Massimo a l'obligation de laisser les portes du palais grandes ouvertes pour que tout le monde puisse pénétrer jusque dans la chambre du miracle, maintenant transformée en somptueuse chapelle, et où on célèbre

toute la matinée des messes. Paul Fabricius, de la maison de Massimo, mourut après avoir vainement demandé la présence de saint Philippe. Prévenu trop tard, le saint arriva après le trépas du jeune homme. Mais saint Philippe l'appelle par son nom, le jeune homme ressuscite, et se confesse au saint comme il en avait manifesté le désir. On réunit tous les parents qui ne pouvaient en croire leurs yeux ; puis Philippe demanda au jeune homme : " Voyons, Paul, veux-tu rester sur la terre ou aller au ciel. — Je préfère aller au ciel, répondit Paul ". Et après avoir embrassé une dernière fois ses parents et reçu la bénédiction du saint, il s'endormit de nouveau dans le Seigneur.

— La vie du Vénérable Dom Bosco nous offre un miracle que l'on dirait copié sur celui-ci, et qui s'est passé en 1849. Un jeune homme de quinze ans, nommé Carlo, qui fréquentait l'oratoire de Dom Bosco, tomba gravement malade. On vint le confesser, mais il demanda avec insistance Dom Bosco et mourut sans avoir eu cette consolation. On avertit le saint prêtre de la demande dont il avait été l'objet. Dom Bosco court à la maison ; mais on lui dit que c'était trop tard, le jeune homme était mort depuis une demi-journée. " Vous vous trompez, dit en souriant le vénérable, il dort ". Sur sa demande on le conduit dans la chambre mortuaire, le corps était selon l'usage piémontais cousu dans un drap, un voile était sur la tête et une lumière brillait aux pieds. Qui sait, se dit Dom Bosco, s'il se sera bien confessé avant de mourir ? Alors il demanda qu'on le laissât seul ; puis, tout le monde s'étant retiré, après une fervente prière, il se leva, bénit le corps et cria par deux fois d'une voix forte : *Carlo, Carlo alzati* (lève-toi). A ce son, le corps commença à remuer. Dom Bosco cacha tout de suite la lampe, prenant le drap à deux mains en arracha la couture et enleva le voile qui cachait la tête. Le jeune

homme ouvrit les yeux ne sachant où il était et reconnaissant Dom Bosco lui dit : “ Oh ! si vous saviez combien je vous ai demandé et comme vous avez bien fait de me réveiller. — Dis mon enfant, tout ce que tu as sur le coeur. — Voilà, reprit le jeune homme. Je devais être en lieu de perdition parce que je n'avais pas osé accuser un péché que j'avais commis il y a quelques semaines, et j'ai fait un songe qui m'a grandement épouvanté. Je croyais être sur le bord d'une immense fournaise, occupé à fuir nombre de démons qui me poursuivaient et voulaient me prendre ; ils allaient me précipiter dans le feu quand une Dame s'est mise entre moi et ces mauvaises bêtes en leur disant : Attendez, il n'est pas encore jugé. Après quelque temps d'angoisse, vous m'avez appelé et je me suis réveillé ”. Dom Bosco le confessa et quand ce fut fini, la famille rentra dans la chambre. Inutile de décrire son étonnement et sa joie. L'enfant resta ainsi deux heures, en pleine possession de lui-même, parlant aux siens, les regardant, se mouvant et entr'autres choses priant Dom Bosco de recommander toujours aux jeunes gens la sincérité dans la confession. Pendant tout ce temps on put observer ce phénomène particulier que le corps, quoiqu'il eût toutes les apparences de la vie, resta froid comme avant de se réveiller.

— Au bout de deux heures, le Vénéralle lui dit : “ Maintenant que tu es en paix avec le Seigneur, le ciel est ouvert pour toi, veux-tu y aller ou rester avec nous ici-bas. — Je désire aller au ciel, reprit le jeune homme. — Donc à nous revoir au Paradis ”. Et Carlo laissa retomber la tête sur l'oreiller, devint immobile et s'endormit dans le Seigneur.

— J'ai tenu à citer ce fait pour prouver que le bras de Dieu ne se raccourcit pas en ce siècle, et que ses serviteurs ont par sa grâce, comme à l'époque de saint Philippe, puissance non seulement sur la maladie, mais même sur la mort.

— Les *Acta Apostolicae Sedis* nous ont donné un décret du Concile qui concerne le Canada. En 1881, dans les premières années de son pontificat, Léon XIII avait rendu une importante constitution intitulée *Romanos pontifices*, pour délimiter les droits des religieux et des ordinaires en Angleterre. La préparation de cette constitution fit beaucoup de bruit à l'époque. Des indiscretions avaient permis de savoir que les réguliers y seraient plus qu'un peu sacrifiés; et ceux-ci avaient, par diverses voies, réclamé auprès du Souverain-Pontife, mais sans effet. Alors les quatre cardinaux de curie, qui appartenaient à un ordre religieux, examinèrent la question, et convinrent qu'il y avait lieu d'adresser un mémoire au Souverain-Pontife sur la question de l'exemption des religieux, dont le projet faisait presque table rase. Ces cardinaux étaient Pitra (bénédictin), Franzelin (jésuite), Martinelli (Augustin) et Zigliara (dominicain). Le cardinal Pitra fut chargé d'écrire le mémoire; il le porta au cardinal secrétaire d'Etat, et les trois autres cardinaux allèrent isolément déclarer à ce même cardinal qu'ils adoptaient entièrement les conclusions du travail présenté par le cardinal bénédictin. Cette intervention fut fructueuse. Et dans la constitution le pape Léon XIII affirma à nouveau le principe de l'exemption des réguliers, non seulement de ceux qui vivent dans les cloîtres, mais aussi de ceux qui sont dans les résidences de missions. La cause, grâce à cette intervention, était gagnée.

— C'est cette constitution, qui sur demande des évêques de la Province de Québec, a été étendue à tout le Canada, après l'avoir été déjà à d'autres pays, et avec assez de succès pour encourager la demande que la Province de Québec présentait au Saint-Siège (14 mars 1911).

— Un décret de l'Index du 8 mai dernier condamnait Ga-

brielle d'Annunzio, ou mieux ses oeuvres. Mais comme le poète s'est identifié avec elles, on peut bien dire que la condamnation atteint les deux. On y trouve une triple série de condamnations. Ce sont d'abord *omnes fabulae amatoriae*, autrement dit " Romans et nouvelles ". Puis, *omnia opera dramatica*; c'est-à-dire toutes les pièces de théâtre composées par cet auteur qui remplace, à mon avis, la qualité par la fécondité. Et enfin un volume spécial édité à Milan : *Prose scelte*; poésies choisies. Cette condamnation était justement attendue, et l'Index qui avait condamné les deux derniers ouvrages du sénateur Fogazzaro, *Il santo* et *Lelia*, ne pouvait se dispenser de regarder un peu à côté. D'Annunzio attirait forcément l'attention par son talent, car il en a, mais moins qu'on le dit, et par la publicité donnée à ses oeuvres. Depuis quelque temps il s'était tourné vers le mysticisme et son drame *La nave* était justement digne d'être censuré. Maintenant il s'attaque à un de nos plus illustres martyrs chrétiens et fait de saint Sébastien un héros comme certes n'en a jamais connu l'antiquité chrétienne, et que difficilement Notre-Seigneur pourrait admettre dans son paradis. Sous sa plume, le saint martyr devient un exalté, un névropathe, et les choses qu'il dit sont tellement étrangères au christianisme entendu comme il doit l'être, qu'on se demande où D'Annunzio a pu prendre de pareilles imaginations. Mais je ne veux point faire la critique de la pièce, ce qui aurait fort peu d'intérêt pour ceux qui l'ignorent. Et puis ce n'est point un fait ecclésiastique. Remarquons toutefois que la condamnation de l'Index n'atteint pas ce drame, car elle est antérieure à sa publication, et à moins que le décret ne prohibe toutes les oeuvres passées, présentes et futures *in odium auctoris*, comme cela se fait pour les hérésiarques, la condamnation ne porte que sur les ouvrages soumis; ce qui n'était point le cas pour le Saint-Sébastien.

— M. D'Annunzio a défiguré saint Sébastien. M. Salvatore Minocchi a fait plus, il le supprime entièrement de l'histoire. Pour cet écrivain, saint Sébastien n'a jamais existé. En preuve.—La passion de ce saint, dit M. Minocchi, est une légende tardive, c'est un roman; donc le saint n'a pas existé.

On n'a pas attendu la venue au monde de M. Salvatore Minocchi pour savoir que ce que nous avons comme *passio Sancti Sebastiani* est une légende tardive. C'est un roman; on pourrait l'accorder, mais avec cette correction: un roman historique. Les données principales sont exactes historiquement, et l'imagination de l'auteur a plus ou moins brodé sur un fonds vrai. Il faut ne pas oublier cette distinction importante entre le roman roman, qui est une pure fable, une fiction du commencement à la fin, et le roman historique, brillante trame jetée comme un manteau sur une histoire vraie. Saint Sébastien a souffert sous Dioclétien à la fin du IIIe ou au commencement du IVe siècle. Or le catalogue philocalien, qui nous indique les fêtes les plus solennelles célébrées à Rome dès les premiers temps de la paix Constantinienne, nous donne au 20 janvier, le nom de saint Sébastien. Le saint et sa mention dans ce catalogue ne sont séparés que d'une cinquantaine d'années. Nous avons son monument dans le cimetière qui porte son nom sur la via Appia. Et cent ans après la mort du martyr, le sanctuaire élevé sur cette tombe était si important que deux prêtres du titre de *Byzantus* vont y apposer un ex-voto. On dit que le corps du saint fut jeté dans un égout qui passait sous le lieu du martyre, or la *cloaca massima* passe assez loin de l'hippodrome ou stade du Palatin où aurait eu lieu le supplice. Mais voilà qu'on vient de découvrir, il y a quelques années, un égout passant précisément sous l'endroit assigné au supplice. L'archéologie vient ainsi confirmer, non

seulement l'ensemble, mais jusqu'aux détails de la Passion dont on voudrait faire une pure légende.

Il est facile de nier ce qui vous gêne; il l'est moins de prouver que l'on a raison de nier; aussi en général on s'en dispense.

DON ALESSANDRO.

LA GUERRE DANS LES BALKANS ET SES CAUSES

V OICI ce qu'en dit Mgr Charmetant, dans l'*Oeuvre des Ecoles d'Orient* :

“ La situation actuelle des Balkans a besoin d'être expliquée à ceux de nos lecteurs qui s'intéressent à cette question et qui se demandent quelles sont les vraies causes des événements qui s'accomplissent là-bas, et quelles en seront les conséquences.

“ L'anarchie qui règne dans l'Empire Ottoman, surtout depuis l'entrée en scène des Jeunes-Turcs, le conflit italo-turc, l'insurrection des Arnauts et des montagnards Malissores, ont fourni aux petits États des Balkans une occasion qui leur semble unique pour prendre en mains la cause de leurs frères de Macédoine, opprimés par les Turcs, et dont l'Europe, paralysée par ses rivalités, s'est désintéressée jusqu'à ce jour.

“ C'est surtout depuis la révolution de 1908 qui a renversé le trône d'Abd-ul-Hamid — le Sultan rouge — que le sort des populations chrétiennes de Macédoine et d'Arménie s'est aggravé, malgré les promesses et les flatteries prodiguées par les Jeunes-Turcs qui, pour mieux s'assurer un concours dont ils avaient besoin, s'étaient engagés à leur donner la liberté, l'é-

galité et les réformes imposées par l'Europe au Congrès de Berlin et formellement acceptées et promises par la Porte, mais toujours différées. C'est leurrés par ces engagements formels que Macédoniens et Albanais participèrent pour une si large part à cette révolution, dont ils devinrent les principaux artisans parce qu'elle leur promettait l'amélioration de leur malheureux sort.

“ Mais une fois parvenus à leur but, les nouveaux maîtres du pouvoir oublièrent leurs engagements et continuèrent, en les aggravant, les traditions barbares du régime précédent. La situation des chrétiens ne s'améliora point, au contraire : on massacra en Macédoine, on massacra en Arménie, tout en déclarant qu'on était disposé à donner les réformes promises aux provinces ensanglantées. Cela ne pouvait durer, et les Etats balkaniques, maintenant unis, trouvent l'occasion favorable pour exiger la fin des calamités qui déciment leurs frères de race et de religion de la Macédoine.

“ Cette province ottomane est peuplée en majeure partie de chrétiens bulgares, serbes, et grecs sur lesquels les Turcs ne cessent de faire peser la plus dure oppression. Déjà, après la guerre turco-russe de 1877, le traité de San Stefano s'était préoccupé de leur triste sort et avait incorporé la Macédoine dans le vaste territoire qui devait constituer la Grande Bulgarie. Mais l'Allemagne, l'Autriche et l'Angleterre s'opposèrent à l'exécution de ce projet des Russes et, l'année suivante, le traité de San Stefano fut modifié par le traité de Berlin qui rendit aux Turcs la Macédoine et la Roumélie, tout en stipulant, dans son article 23, que de sérieuses réformes y seraient introduites par la Porte, *sous le contrôle des Puissances* qui, pour en assurer l'exécution, y enverraient des inspecteurs européens et établiraient une gendarmerie internationale.

“ Tout cela est resté lettre morte ; la Porte s'est contentée de présenter à l'Europe, de loin en loin, un programme de ré-

formes qu'elle n'a jamais réalisées, au contraire, car l'oppression est devenue plus lourde d'année en année pour les chrétiens de Macédoine comme pour ceux d'Arménie. Cette oppression n'a fait qu'empirer, sous le nouveau régime, sans que l'Europe ait songé à intervenir, même après les récents massacres de Kotchana, au mois d'août dernier, pour exiger enfin les réformes promises.

“ Il a fallu que les petits Etats balkaniques, faisant taire leur long antagonisme, prennent en main la cause des chrétiens de Macédoine et réclament aux Turcs, sous menaces de guerre, l'autonomie de cette province, pour que les grandes Puissances sortent enfin de leur apathie.

“ Notons ce fait nouveau, d'une importance capitale, réconciliation inattendue de ces nationalités défiantes et jalouses. Jusqu'ici, la Bulgarie, la Serbie, le Monténégro et la Grèce n'avaient jamais pu s'entendre. Elles y sont parvenues cependant, en dépit des remontrances et des menaces de l'Europe qui s'étonne aujourd'hui et s'inquiète de voir se former, en-dehors d'elle, une sorte de Confédération balkanique pouvant mettre sur pied de guerre plus de 600,000 hommes, et qui, peut-être, est destinée à jouer un très grand rôle dans l'avenir. En attendant, elle affirme sa volonté bien arrêtée d'agir énergiquement malgré les conseils intéressés des Puissances, contre les oppresseurs séculaires de leurs frères de Macédoine. Ceux-ci, au nombre de trois ou quatre cent mille, ne manqueront pas d'organiser, le cas échéant, des *guérillas*, pour faire sauter ponts, chemins de fer, télégraphes, et entraver ainsi les opérations des Turcs.

“ Certes, la guerre est un fléau terrible, mais le mal qui doit en sortir est peut-être moins grand que les tortures sans cesse renouvelées qui accablent et déciment les populations chrétiennes de la Turquie. La responsabilité, on vient de le voir, en retombera tout entière sur les grandes Puissances qui

ont laissé les Turcs violer tous leurs engagements, depuis trente-quatre ans, sans jamais songer à venir au secours des victimes.

“ Au temps où il y avait en Europe une chrétienté, celle-ci marchait unie, sous l’impulsion des papes, pour contenir et réprimer les agissements des Turcs. On ne voyait pas alors cette oppression, ces massacres périodiques, que tant de fois déjà nous avons eu à déplorer. Mais depuis que le protestantisme est venu briser ce magnifique faisceau des forces chrétiennes, les Puissances, divisées par leurs jalousies, leurs convoitises, leurs rivalités, sont incapables de s’entendre pour imposer leur volonté à l’Islam et pour protéger les malheureux chrétiens d’Orient contre l’oppression et les massacres.

“ C’est donc la guerre, une guerre sauvage et sans merci, rendue fatale par l’imprévoyance coupable de l’Europe qui, au lieu de prendre en main la cause des opprimés et résoudre enfin cette question balkanique, source permanente de dissensions latents et de méfiance réciproque, n’avait su jusqu’ici s’entendre que pour déclarer aux Etats chrétiens qu’elle maintiendrait le *statu quo* au profit des Turcs, à tout prix.

“ Prions Dieu que cette guerre, qui, vu l’exaspération des haines accumulées de part et d’autre, dépassera en horreur tout ce qu’a enregistré l’histoire, n’amène pas une conflagration générale, châtement terrible, réservé aux Puissances qui ont commis le crime de ne pas affranchir les chrétiens du joug musulman, au Congrès de Berlin, alors que la Turquie était à la merci de l’Europe, ou au moins après les terrifiants massacres d’Arménie.

UN ECHO DU CONGRES DE VIENNE



CHRISTIAN, de la *Croix de Paris*, qui raconte, tous les ans, les magnificences des Congrès eucharistiques, était à Vienne, cette année, comme il fut naguère à Madrid, comme il fut à Montréal, comme il fut à Cologne, comme il fut à Londres... et les *Conférences*, de la Maison de la Bonne Presse (livraison du 7 novembre), nous apportent le texte d'une conférence avec projections (60 vues), que *Christian* a préparée sur le Congrès de Vienne. On nous saura gré d'en extraire, pour le bénéfice de nos lecteurs, ce qu'il dit du discours qu'a prononcé, dans la capitale de l'Autriche, Mgr Archambeault, le savant et pieux évêque de Joliette.

“ Les autres réunions (elles se tenaient dans l'Eglise Saint-Charles) de la section française — écrit-il — ne furent pas moins vivantes. Il faut citer surtout le très vibrant discours de l'évêque canadien, Mgr Archambeault. Après avoir esquissé les résultats du Congrès Eucharistique de Montréal et rappelé les luttes anciennes du Canada contre l'Angleterre, il raconte comment les Canadiens ont reconquis leurs libertés et rend un hommage émouvant au clergé de France, fidèle au Pape, rangé autour de ses évêques. La France ne périra pas : c'est la terre des trois grandes dévotions, à Marie, au Sacré-Coeur, à l'Eucharistie... Le prélat termine par ce cri de joie et d'espoir : *Christus vincit, regnat, imperat*:... ”

“ Mgr Dubois — continue *Christian* — se lève, et, traduisant d'un geste les sentiments de toute l'assistance, il embrasse fraternellement, aux applaudissements de tous, Mgr l'évêque de Joliette.—L'archevêque de Bourges remercie l'évêque canadien et tout le Canada qu'il représente. — La

France, déclara-t-il, n'a pas abdiqué son titre de fille aînée de l'Eglise. En un jour d'oubli, les représentants de la nation ont voté une loi néfaste, en tête de laquelle ils ont écrit: " La République ne reconnaît aucun culte ". Grâce à Dieu, ils n'ont pas écrit: " La France ne reconnaît aucun culte ". Et nous remercions la Providence de n'avoir point laissé écrire une formule où eût sombré officiellement l'honneur séculaire de la France catholique. "

UNION SAINT-JEAN

Archevêché de Montréal, 20 novembre 1912.

M. l'abbé Calixte Ouimet, ancien curé, décédé à Lachute, était membre de l'UNION SAINT-JEAN, *Section d'une Messe*.

G. DAUTH, ch.

Secrétaire de l'Union Saint-Jean.

SOCIÉTÉ D'UNE MESSE

Archevêché de Montréal, 20 novembre 1912.

M. l'abbé Calixte Ouimet, ancien curé, décédé à Lachute, le 20 de ce mois, était membre de la SOCIÉTÉ D'UNE MESSE.

ADÉLARD HARBOUR, ptre,

Chancelier.

L'ORDO POUR 1913

NOUS tenons déjà un *Ordo* pour 1913. D'habitude l'*Ordo* de l'année suivante paraît au commencement de novembre. Le rédacteur tient à le livrer au commerce, dès cette époque, pour répondre à l'empressement légitime de plusieurs qui, dès l'automne, ont à fixer des cérémonies, ou à prendre quelque engagement.

Toutefois, cette année, à cause du travail plus considérable qu'entraînait nécessairement la réforme de Pie X, on pouvait s'attendre à quelque retard. Mais M. l'abbé Saint-Denis a fait diligence et son travail est prêt. On nous permettra de signaler le zèle de notre confrère et collaborateur d'une manière spéciale.

Cet *Ordo*, il va sans dire, est en tout conforme, cette année, aux nouvelles rubriques ainsi qu'aux multiples réponses de la Congrégation des Rites et à quelques décrets généraux qui les expliquent et les complètent.

Comme on le sait, le point principal de la réforme consiste à prendre les psaumes à la *ferie occurrente*, au lieu de les prendre à un *commun*, et cela pour la plupart des offices de saints. Mais il y a plusieurs autres changements. De plus, au seul point de vue des psaumes, plusieurs offices font exception, soit à cause d'une dignité plus grande, comme les offices de Notre-Seigneur, de la Sainte Vierge, etc., soit à cause d'un rite plus élevé, comme ceux de 1^e et de 2^e classe; enfin cette exception n'est que partielle pour certains offices. On entrevoit là tout de suite une multiple cause d'erreurs. Aussi notre rédacteur a-t-il eu à coeur de faciliter la tâche à ses confrères, par la composition aussi simple et claire qu'ingénieuse d'un tableau synoptique qui résume parfaitement les nouvelles rubriques. Il

permet de remarquer au premier coup d'oeil si tel office, qu'on doit réciter, appartient à la première, à la deuxième ou à la troisième des catégories, divisées selon que les offices prennent tous les psaumes à la férie, ou ne lui en empruntent que quelques-uns en conservant quelques anciens, ou conservent tous les anciens. Ce sont les offices ordinaires (marqués de la lettre A), ou semi-exceptés (B), ou enfin entièrement exceptés (C). Ces tableaux sont placés au début de l'*Ordo*. A dessein, ils ne renferment pas toutes les parties de l'office, mais seulement celles qui peuvent donner lieu à quelque hésitation.

Ces tableaux sont déjà familiers à quelques confrères. Car l'auteur les avait commencés à l'occasion de la deuxième édition de l'*Ordo* de 1912, publiée en mai dernier. Seulement, au lieu de combiner, cette année, la matière des tableaux A et B, il l'a divisée, ce qui donne trois tableaux au lieu de deux. Personne ne s'en plaindra.

La rédaction du corps de l'*Ordo* lui-même—nous voulons dire de chaque office—a dû subir naturellement quelques modifications pour les indications de chaque jour. Mais c'est au fond très simple. La rédaction de la plupart des offices est restée la même que les années passées. Ajouter chaque jour de multiples détails qui revenaient plusieurs fois chaque semaine, c'était nous condamner à une lecture inutile et ennuyeuse et cela eût augmenté de beaucoup le volume. Le rédacteur a su trouver mieux. Une lettre (A, B ou C), qu'on lit sous le chiffre de la date quotidienne, renvoie à l'un des tableaux de la préface marqué de la même lettre et qui renferme les détails à connaître. Les dates non affectées d'une lettre, comme les dimanches, les fêtes et les vigiles, n'ont pas subi de changement notable et, par suite, n'entrent pas dans les tableaux. Mais comme ces offices sont peut familiers à plusieurs qui les récitaient rarement par le passé, l'auteur a répété chaque fois

les détails voulus, qui varient beaucoup selon le jour de la semaine.

Bon nombre de prêtres avaient besoin de renseignements sur les diverses messes votives qu'ils ont l'occasion de dire ou de chanter, le ton des oraisons, de la préface, du *Pater*, etc., le nombre des oraisons, le *Gloria* et le *Credo*, etc.; car nos messes de solennités en un dimanche, surtout celles des titulaires des églises paroissiales, créent quelquefois des complications.

On trouvera, pour la première fois, dans l'*Ordo* de 1913, de nombreuses notes, sous le titre général de *Adnotationes diversae* (plus de vingt pages), sur toutes ces messes, classées sous leur titre propre. Les détails, très variés et propres à engendrer de la confusion, qu'elles exigent sont donnés d'une manière très claire, sous les titres secondaires (les mêmes pour chacune) de *concession* ou circonstances dans lesquelles on dit telles messes, de *lieu* où il est permis de les dire, de *jour* qui les admettent ou non, enfin de *mode* ou manière d'agencer leurs diverses parties.

Les messes de *Requiem*, déjà traitées assez longuement depuis quelques années, ont été mises en harmonie avec les messes votives. On a modifié les deux tableaux qui les accompagnent selon les nouvelles rubriques et décisions.

Bref, l'*Ordo* de Montréal pour 1913—nous voulons dire de la province ecclésiastique de Montréal—autant qu'il est permis à un profane d'en juger, est digne de ses aînés, bien qu'il ait dû coûter plus de travail encore, et il fait honneur au spécialiste aussi distingué que zélé, que Mgr l'archevêque a déjà dénommé le " rubriciste " du diocèse.